



**délibération :
D_2023_4_4**

Nombre de délégués en
exercice : 60

Présents : 38

Votants : 45

**Objet : Office du
Tourisme Provins
Tourisme entre Bassée,
Montois et Provinois-
Modification des statuts**

L' an deux mille vingt trois, le jeudi 06 juillet à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Commune de Fontaine-Fourches, salle polyvalente - rue des Haies à FONTAINE FOURCHES, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le President.

Date de convocation du : 28 Juin 2023

Titulaires : Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur CARRASCO Alain, Madame JACSONT Geneviève, Monsieur MASSET Julien, Madame RIOTTE Corinne, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur RAY Daniel, Madame SOSINSKI Sandrine, Monsieur GODRON Charles, Madame LEMORE Christine, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Madame VERRIER Laure, Monsieur CHANTRE Brice, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur FRAPPAT Didier, Madame SAMSON Véronique, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur DENORMANDIE Roger, Madame PODOROJNIY Anastasia, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur MAURY Yannick, Madame MOREAU Patricia, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur CHAUVIN Marc, Madame CHARLES Sabine, Monsieur PACHOT Joël, Madame DELATTRE Nadine

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur THIENARD Gérard

Pouvoirs :

Monsieur MIRVAULT Dominique a donné pouvoir à
Monsieur CHAPLOT Jean-Luc a donné pouvoir à Monsieur POTAGE Jean-Claude
Monsieur SOUCHAL Georges a donné pouvoir à Monsieur DELANNOY Jean-Pierre
Monsieur BORZUCKI Jean-Claude a donné pouvoir à Madame SOSINSKI Sandrine
Monsieur BEAULIEU Raphaël a donné pouvoir à Monsieur GODRON Charles
Madame BENOIT Florence a donné pouvoir à Monsieur CABOUSSIN Luc
Madame GRANERO Agnès a donné pouvoir à Monsieur MASSET Julien

Absent(s) : Madame BANOS Stéphanie, Monsieur MONDO Thierry, Monsieur HERMANS Emric, Madame LEFEBVRE Julie, Madame LETERRIER Carine, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Monsieur FORGET Michel, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur POULAIN Michel, Monsieur VERBRUGGE Christophe

Excusé(s) : Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur SOUCHAL Georges, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Monsieur LESAGE Cédric, Madame VILLIERS Nadine, Madame BENOIT Florence, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur DE RYCKE Régis, Madame GRANERO Agnès, Madame FLON Martine

Secrétaire de Séance : Madame Laurence GUERINOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code du tourisme,
Vu le projet de statuts ci-annexé,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 27 juin 2023,

Considérant que la Communauté de communes des Deux Morin s'est retirée de l'Office de tourisme intercommunautaire jusque-là constitué par les 3 Communauté de communes suivantes : Communauté de communes du Provinois, Communauté des communes Bassée Montois et Communauté de communes des Deux Morin ;

Considérant que ce retrait de la Communauté de communes des Deux Morin nécessite une modification des statuts de l'Office du Tourisme Intercommunautaire ;

Considérant que les missions et actions réalisées par l'Office du Tourisme Intercommunautaire peuvent perdurer entre les deux Communauté de communes : Provinois et Bassée Montois ;

Considérant qu'il convient de délibérer de manière concordante pour les deux Communauté de communes précitées et de soumettre les modifications statutaires de l'association ;

Considérant que la Communauté de communes du Provinois a approuvé la modification statutaire par délibération en date du 13 avril 2023 ;

Considérant que les modifications statutaires portent sur :

- La dénomination de l'association : Provins Tourisme entre Bassée, Montois et Provinois ;
- L'objet ;
- La composition des collègues.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve la modification statutaire ci-annexée,
- Modifie la composition de l'organisation de l'Office de Tourisme dénommé « PROVINS TOURISME entre Bassée, Montois et Provinois. »
- Confie à Provins Tourisme entre Bassée, Montois et Provins les missions telles que précisées dans les statuts ci-annexés,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à procéder à toutes les démarches et à signer tout document rendu nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président,
Roger DENORMANDIE



Le secrétaire de séance



Emis le 06/07/2023, transmis en sous-préfecture
et rendu exécutoire le 12/07/2023

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun par courrier adressé au 43, rue du Général de Gaulle - 77 000 MELUN, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerrecours.fr. Elle peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Bassée-Montois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois.